

Alain et Christian **Joller**, leurs compagnes,  
leurs enfants et petits-enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès de

Madame

## **Arlette JOLLER**

leur très chère mère, belle-mère, grand-  
mère et arrière-grand-mère, enlevée à leur  
tendre affection le 1er septembre 2010.

Selon sa volonté, la défunte a fait don  
de son corps au service d'anatomie.

Cet avis tient lieu de faire-part.